

Si vous voulez quand même aller en Turquie...



Contrairement aux USA , la France renvoie ses ressortissants vers la "fiche conseils" du ministère des Affaires étrangères. Si vous voulez aller prochainement en Turquie, il est conseillé de contacter votre agence de voyage et de votre compagnie aérienne avant d'envisager votre voyage.

Si vous êtes déjà en Turquie, à Bodrum , Istanbul ou Kushadasi , il est conseillé "de rester attentif en toutes circonstances, de vous éloigner des rassemblements et des attroupements" ainsi que de vous tenir au courant des événements en cours .

Les Français peuvent aussi contacter la cellule de crise du Consulat général à Istanbul (+90 212 334 87 50) et l'Ambassade de France à Ankara (+90 312 455 45 45).

source : Ambassade de France à Ankara , la capitale de la Turquie